

Changement d'adresse

[Commune de Retiers](#)

Vous avez déménagé ? Pensez à le signaler à votre mairie pour mettre en conformité votre inscription sur les listes électorales.

Si vous déménagez au sein de la même commune, pensez à venir en mairie avec un [justificatif de domicile](#) à votre nouvelle adresse.

Un renseignement ?

Mairie de Retiers

Service Elections

Responsable : Isabelle VÉRET

19 Rue Georges Clémenceau

02 99 43 41 86

Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 14h30 à 17h

Jeudi : 9h à 12h

Samedi : 9h à 12h (fermé en juillet et août).

rgba(255,255,255,1)